

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2020

## RESERVATION

Les conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les prestations vendues par téléphone, courrier et mail.

Le fait de donner un numéro de carte bancaire à titre de garantie ou de verser des arrhes engage le client envers l'hôtelier et implique son acceptation des conditions de vente.

## ARRIVEE/DEPART

Compte-tenu des contraintes sanitaires actuelles nous avons dû adapter nos heures de départ et d'arrivée.

Le jour de votre arrivée, notre équipe s'efforce de vous rendre la chambre disponible dès que possible, et au plus tard à 18h.

Le jour du départ, nous vous remercions de bien vouloir libérer la chambre à 11h, au plus tard.

## RESERVATION EN DIRECT

La réservation d'un séjour à « La Désirade » est conditionnée à **un versement d'arrhes de 30% du montant total des nuitées** (hors petit déjeuner et restauration), avec un minimum égal au montant de la 1<sup>ère</sup> nuitée, et un maximum égal à 4 nuitées.

- Les Avantages « **Réservation Anticipée** », « **Dernière minute** » et **certaines offres spéciales ponctuelles** impliquent le prélèvement de **100%** du montant des nuitées (hors petit-déjeuner et restauration) à la réservation.
- Certaines **offres spéciales ponctuelles, ainsi que l'avantage « Dernière Minute »** sont non annulables et non remboursables.
- Les avantages et offres spéciales sont **non cumulables** et **non rétroactives**.

## ANNULATION (art. n°1590 du Code Civil)

Toute réservation est **reportable** sans frais sur un séjour ultérieur de la saison en cours, à l'exception de certaines offres spéciales. Préavis jusqu'à J-5 (J-14 en haute saison)

- **Annulation jusqu'à J-5** (J-14 en très haute saison et week-ends de ponts), les arrhes versées seront remboursées, retenue de 30 € maximum.
- **Annulation au-delà de J-5** (J-14 en très haute saison et week-ends de ponts), toutes les arrhes versées seront conservées.
- Non présentation à la date prévue de début du séjour : la 1<sup>ère</sup> nuitée sera facturée, les arrhes versées seront conservées et le reste du séjour sera annulé.

Jusqu'à nouvel ordre, toute annulation de séjour ayant une **cause réelle et sérieuse avérée ayant trait à la crise sanitaire** fera l'objet d'un remboursement intégral des arrhes.

Attention : un défaut d'organisation de vos transports vers votre lieu de vacances ne pourra pas être considéré comme un motif valable d'annulation.

## DEPART EN COURS DE SEJOUR

La 1<sup>ère</sup> nuitée et 50% des nuitées suivantes vous seront facturés (maximum 5 nuits).